



VSPB · FSFP

Verband Schweizerischer Polizei-Beamter  
Fédération Suisse Fonctionnaires de Police  
Federazione Svizzera Funzionari di Polizia

Lucerne, le 4 décembre 2009

Communiqué de presse

### **La Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police est déçue de l'attitude du Conseil des Etats**

Le 3 décembre, le Conseil des Etats a approuvé avec 28 voix contre 11 que les employés des entreprises de sécurité privées pourront contrôler les vignettes sur les autoroutes et faire payer les conducteurs amendables. Il s'oppose ainsi au Conseil national, lequel avait rejeté la possibilité d'une sous-traitance dans ce domaine. La Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police FSFP est déçue de la décision de la Chambre haute à propos de cette question délicate. Parce qu'il est nouveau de lier ce contrôle par des entreprises privées à la mise à l'amende, la poursuite pénale en est affectée, la FSFP voit donc dans la nouvelle réglementation un problème fondamental. Max Hofmann, secrétaire général de la FSFP, affirme qu'«il s'agit clairement de tâches souveraines». «Celles-ci appartiennent au domaine de compétence des forces de police et ne doivent être en aucun cas déléguées à des entreprises privées.» Une fois de plus, la Fédération active sur l'ensemble du territoire suisse, forte de 23'000 membres environ et regroupant 95% des 16'400 policières et policiers actifs, s'oppose à cette tendance croissante, laquelle consiste à remplacer les véritables professionnels de l'ordre public par les employés des entreprises privées dans certains domaines de sécurité. Il y a des années déjà, la FSFP avait attiré l'attention sur les dangers liés à l'octroi de mandats de police à des entreprises de sécurité privées à l'aide de deux études universitaires parfaitement fondées. «Nous n'acceptons pas cette pratique ni la destruction insidieuse et progressive du travail de la police», déclare Max Hofmann de manière combative. Comme contre-mesure efficace, il demande à ce que les ressources nécessaires soient enfin mises à la disposition des corps de police, afin que ces derniers puissent enfin accomplir de façon fiable leur service de protection au bénéfice des citoyennes et citoyens.

---

Pour de plus amples informations :

Max Hofmann, secrétaire général, tél. 076 381 44 64